

CANDIAC • CHÂTEAUGUAY • DELSON • LA PRAIRIE LÉRY • MERCIER • SAINT-CONSTANT • SAINT-ISIDORE SAINT-MATHIEU • SAINT-PHILIPPE • SAINTE-CATHERINE



Collecte des déchets aux 2 semaines Le conseil des maires de la MRC maintient sa décision

Saint-Constant, le 1er septembre 2020 – À l'occasion de sa séance du 26 août dernier, le conseil des maires de la MRC de Roussillon a réitéré son engagement à réduire la quantité de déchets envoyée à l'enfouissement, maintenant ainsi la fréquence des collectes de déchets aux deux semaines.

Cette discussion des élus de Roussillon fait suite aux demandes de quelques citoyens qui s'étaient manifestés au cours des derniers mois. Suite à cet échange, les maires ont décidé unanimement de ne pas revoir la fréquence des collectes des déchets et de la conserver telle quelle, aux deux semaines toute l'année.

« Avec l'arrivée du bac brun en septembre 2019, nous avions décidé de réduire la fréquence des collectes de déchets aux deux semaines afin de respecter nos engagements en matière de développement durable. Notre souhait était de s'assurer une bonne participation aux collectes du bac brun, tout en réduisant la quantité de matière envoyée à l'enfouissement », souligne M. Sylvain Payant, maire de Saint-Isidore et président du comité sur la gestion des matières résiduelles de la MRC de Roussillon. Il ajoute : « Plus de 50 % des matières résiduelles que nous retrouvons dans les déchets sont des matières organiques. Grâce à la collecte du bac brun, on réduit grandement les gaz à effet de serre (GES), ainsi que les liquides polluants dans les sites d'enfouissement ».

« Nous comprenons que la diminution de la fréquence des déchets et l'arrivée du bac brun demandent adaptation et ajustement pour tous », ajoute le préfet de la MRC de Roussillon et maire de Delson, monsieur Christian Quellette. « Plusieurs facteurs ont aussi contribué à l'augmentation de probables désagréments, tels que l'été particulièrement chaud, les mesures sanitaires entourant la pandémie de la COVID-19 et le fait que les citoyens étaient davantage à la maison. Ces situations ont pu augmenter la probabilité que des désagréments puissent survenir avec les bacs de déchets et le bac brun. Avec une collecte des déchets aux deux semaines, les avantages environnementaux sont beaucoup plus nombreux que les inconvénients. Je souhaite également vous rassurer que l'équipe de la MRC est disponible pour accompagner les citoyens dans cette transition d'un premier été exceptionnel, à tous les égards », complète le préfet en ajoutant que plusieurs villes au Québec ont même espacé leurs collectes de déchets aux trois semaines.

Des pistes de solutions

Voici quelques pistes de solution pour les citoyens qui ont une famille nombreuse ou qui génèrent beaucoup de déchets :

- Utiliser un bac adapté à vos besoins. Trois tailles de bacs sont acceptées lors des collectes de déchets : 120, 240 et 360 litres;
- Il est possible d'avoir jusqu'à deux bacs de déchets pour les résidences unifamiliales;
- Les volumineux (matelas, meubles, etc.) sont acceptés lors de chacune des collectes de déchets;
- La MRC partage plusieurs trucs et astuces aux citoyens sur sa page Facebook et sur son site web roussillon.ca.

Joignez l'Info-collectes

Pour toute question ou demande liées aux collectes porte-à-porte de matières résiduelles, contactez l'Info-collectes, en remplissant le formulaire en ligne roussillon.ca/infocollectes, en envoyant un courriel à infocollectes@mrcroussillon.qc.ca ou par téléphone au 514 928-5227.

Pour toute requête au sujet d'un bac brisé, remplissez le formulaire de requête en ligne roussillon.ca/infocollectes.

Pour plus d'information sur les services offerts par la MRC de Roussillon en matière résiduelle, consultez le <u>roussillon.ca</u>.

- 30 -

Source et renseignements:

Mélanie Cloutier, MBA| coordonnatrice aux communications 450 638-1221, poste 330

m.cloutier@mrcroussillon.qc.ca

